

*Dauphine, Libère,
suite à réunion avec les élus
du 2^d juin 2002*

Les ordures ménagères en question

*0707
2002*

Une Fashion la CBTE

L'association BLE (Bièvre Liers Environnement) a invité le 28 juin dernier le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers, ainsi que les responsables et membres des Commissions "Ordures Ménagères" et "Environnement" à une réunion. Au cours de celle-ci, il a été question de la mise en place du plan départemental d'élimination des ordures ménagères et des solutions envisagées pour notre région, par le SICTOM Centre Isère. Bien que l'association BLE n'ignore pas que la compétence "ordures ménagères" ait été transféré au SICTOM, il lui semblait néanmoins important de pouvoir informer un plus grand nombre d'élus sur l'état de sa réflexion concernant certaines orientations qui pourraient être prises par les élus du SICTOM dans les mois qui viennent, en particulier la construction d'un incinérateur d'ordures ménagères.

Plusieurs élus, notamment de Nantoin, Ornacieux, Penol, Sardieu et St Siméon de Bressieux ont répondu à l'invitation.

Les membres de l'association ont refait le point sur les dangers de l'incinération (depuis l'affaire de Gilly sur Isère, ceux-ci commencent à être connus du grand public), sur des pistes alternatives possibles pour le traitement des ordures ménagères ainsi que sur les actions entreprises depuis l'automne dernier : réunion publique début décembre 2001 ; élaboration d'un dossier à destination des élus du SICTOM Centre Isère ; élaboration d'un texte à destination du public, "Printemps de l'Environnement"... Ces actions avaient toutes pour but de provoquer des débats entre les élus, les associations et les citoyens autour de ces questions. Ils ont regretté que le SICTOM n'ait pas fait étudier sérieusement de scénario ne

comportant pas de recours à l'incinération. Ils ont fait part de leur satisfaction des actions déjà entreprises en ce qui concerne le tri sélectif et craint que la construction d'un incinérateur ne vienne donner un coup d'arrêt à cette opération (sans papier ni plastique, un incinérateur aurait peut-être du mal à "monter" à une température de combustion suffisante pour éviter des rejets de matières toxiques hors normes).

Certaines contradictions concernant le recyclage ont été soulevées par des élus présents : recycler le papier apporte des boues de papeteries en plus grande quantité. Or, les communes se sont récemment opposées à des épandages de boues supplémentaires dans le cadre de l'enquête d'utilité publique demandée par les Papeteries Vironnaises à propos de leur usine de Voreppe qui fabrique du papier recyclé. IL

faut cependant noter qu'il existe pour ces boues d'autres filières de réutilisation (briques pour la construction par exemple...)

En conclusion de la réunion, les membres de l'association et les élus présents ont convenu de la nécessité d'informer plus largement les conseils municipaux des communes environnantes pour qu'ils puissent mandater, en toute connaissance de cause, leurs représentants au SICTOM. ■